

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n°21S0008 : Maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux - Lot unique - Avenant n°2**

N° : VA\_DEC2025\_7  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-7 du Code de la commande publique

### **décidons**

De conclure un avenant de prolongation avec la société SPIE FACILITIES, titulaire du lot unique du marché « Maintenance et dépannage des systèmes des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux » domiciliée à LESQUIN (59810).

Le marché dont la désignation précède est modifié afin de prolonger le délai d'exécution du marché.

Le marché prenant fin au 31/12/2024, sa durée est prolongée de 3 mois, soit du 01/01/2025 au 31/03/2025.

- Montant forfaitaire de la maintenance préventive pour 3 mois :  
6 179,31 € HT
- Montant maximum pour la maintenance corrective pour 3 mois :  
Montant forfaitaire : 4 166,67 € HT

Soit une plus-value globale de 10 346,98 € HT (dix mille trois cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euros hors taxe.

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

Imputation budgétaire : 615221 020 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 3 janvier 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-207977-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 7 janvier 2025